

LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Ce dossier expose les grandes lignes du rôle, des fonctions et des attributions de la Bibliothèque nationale, et tente de définir ses besoins essentiels. Mais il est bien évident que des études plus approfondies seraient indispensables pour examiner son organisation interne et le fonctionnement des divers services qui la compose.

La place irremplaçable de la Bibliothèque nationale parmi les bibliothèques françaises tient à l'ancienneté, la diversité, la richesse et le développement continu de ses collections. Son mode d'accroissement privilégié est constitué par le Dépôt légal ; mais elle s'accroît également par échanges, dons et acquisitions.

La Bibliothèque nationale fait partie intégrante du réseau des bibliothèques françaises. Elle y occupe une place spécifique et y joue un rôle particulièrement important en raison des immenses services qu'elle peut rendre dans quantité de domaines — tant aux bibliothèques françaises qu'étrangères — grâce à l'ampleur exceptionnelle de ses collections dont le premier noyau, rappelons-le, remonte à la librairie de Charles V.

1. Présentation de la Bibliothèque nationale

- 1.1. Exhaustivité de ses collections
- 1.2. Communication des documents
- 1.3. Décentralisation de ses services

2. Rôle national de la Bibliothèque nationale

- 2.1. Rôle national
- 2.2. Collaboration avec les autres bibliothèques
- 2.3. Activités de recherches et participations aussi bien nationales qu'internationales du personnel scientifique.

3. Rôle international de la Bibliothèque nationale

4. Besoins de la Bibliothèque nationale

- 4.1. Crédits
- 4.2. Locaux.
- 4.3. Personnel
- 4.4. Structure administrative

5. Définition de la place et du rôle de la Bibliothèque nationale par rapport au Service central souhaité.

1. Présentation de la Bibliothèque nationale

1. Exhaustivité de ses collections

Le fondement même de la Bibliothèque nationale repose sur l'institution du Dépôt légal — instauré par l'ordonnance de Montpellier sous le règne de François 1^{er} — qui fait entrer à la Bibliothèque la totalité de la production imprimée française : livres, revues, journaux, tracts, cartes et plans, musique imprimée, gravures, estampes, affiches, photographies, monnaies, médailles, disques, multimedia. En ce qui concerne les films et les vidéogrammes, la Bibliothèque nationale — tout en restant dépositaire de ces objets — en a confié la conservation au Centre national de la cinématographie et à l'Institut national de l'audiovisuel sous la responsabilité d'un conservateur de la Bibliothèque, détaché auprès de chacun de ces organismes.

Conservatoire de l'édition en France, la Bibliothèque nationale possède des collections encyclopédiques et exhaustives de toutes ces catégories de documents. Son rôle découle de cette caractéristique unique au plan national.

Statistiques des accroissements du Département des Livres imprimés en 1980

Dépôt légal	
Livres et brochures (P.O. incluses)	= 38653
Recueils (P.O. incluses)	= 17399
Publications officielles	= 6918
Publications à feuillets mobiles	= 71000
Affiches	= 2064
Thèses françaises	= 5755
Acquisitions (sans périodiques)	= 8906
Echanges internationaux	
Livres et brochures	= 6627
Publications officielles	= 14319
Echanges universitaires (thèses étrangères)	= 367
Dons	
Livres et brochures	= 7651
Publications officielles	= 9518
Recueils	
Dons et entrées directes	= 1428
Histoire de France	
Tracts	= 9425
Faire-part	= 120
TOTAL :	200150

Département des Entrées. Statistiques par mode d'entrée pour 1980

Livres et publications officielles	
Dépôt légal (livres, recueils, publications officielles)	= 56052
Acquisitions	= 8906
Echanges	= 20946
Dons et thèses étrangères	= 17536
TOTAL :	103440

Livres sans les publications officielles	
Dépôt légal (livres et recueils)	= 49134
Acquisitions	= 7949
Echanges	= 6627
Dons et thèses étrangères	= 8018
Thèses françaises	= 5755
TOTAL :	77483

Statistiques des accroissements du département des périodiques en 1980

Périodiques français	= 500 000
Périodiques étrangers	= 125000
TOTAL :	625000
Nouveaux titres	= 5 000

1.2. Communication des documents

Conservation et communication constituent un dilemme permanent auquel la Bibliothèque nationale se trouve sans cesse confrontée, ces deux vocations étant de par leur nature même difficilement conciliables. Cependant l'immensité des ressources documentaires de la Bibliothèque est largement mise à la disposition des nombreux lecteurs qui fréquentent ses salles. La simple justification d'une recherche particulière — ne pouvant s'effectuer que sur les collections de la Bibliothèque nationale, seule à posséder le document — permet en effet d'obtenir un laissez-passer. Les statistiques du Bureau des cartes de lecteurs, établies pour 1980, sont d'ailleurs très significatives : 15 117 cartes annuelles, 15 387 laissez-passer.

Statistiques du Bureau des cartes de lecteurs pour 1980

ANNÉE : 1980		JOURS OUVRABLES : 283	
TOTAL GÉNÉRAL : 33 777		MOYENNE PAR JOUR : 119	
LAISSEZ-PASSER		12 ENTRÉES	CARTES ANNUELLES
Imprimés périodiques.....	10 541		1 ^{re} carte renouvellement
Cartes et Plans	446		A : 297 A : 1 519
Estampes	1 634		B : 4 983 B : 8 318
Manuscrits	1 569		TOTAL ... 5 280 TOTAL ... 9 837
Musique Phonothèque	1 074		
Médailles	123		
Total des L.-P.	15 387	3 273	Total C. annuelles : 15 117
L.-P. payants	6841	pay. : 2 693	C. annuelles pay. : 14 940

Statistiques du Service d'accueil et d'orientation pour 1980

ANNÉE : 1980		JOURS OUVRABLES : 283
Personne reçues ...	45 727	(dont 12 219 étrangers)
Téléphones	10 807	
TOTAL	56 534	MOYENNE PAR JOUR : 200

Ces chiffres augmentent régulièrement chaque année, et ont progressé de 51 % en dix ans :

1971 : 133 personnes par jour. Total annuel =	37 277
1972 : 142 — — — =	40 046
1973 : 147 — — — =	41 907
1974 : 152 — — — =	42 830
1975 : 162 — — — =	45 264
1976 : 163 — — — =	46 305
1977 : 174 — — — =	49 906
1978 : 181 — — — =	51 290
1979 : 189 — — — =	54 290
1980 : 200 — — — =	56 534

172 491 lecteurs ont fréquenté en 1980 la Salle de lecture du Département des livres imprimés, soit 625 par jour contre 609 en 1979 ; 913 743 volumes leur ont été communiqués au cours de l'année 1980.

1.3. Décentralisation de ses services

Depuis quelques années la Bibliothèque nationale a dû envisager de décentraliser une partie de ses services et multiplier les annexes en province, les agrandissements dans Paris même étant forcément limités :

- Avignon (Centre Jean Vilar)
- Sablé (atelier de réparation des livres, laboratoires photographique pour la microreproduction des livres).
- Provins (atelier pour la restauration de la presse, laboratoire photographique pour le microfilmage des journaux).
- Troyes (service de prêt).
- Redon (service de stockage des publications et catalogues de la Bibliothèque nationale).
- Saint-Lizier en Ariège (conservation de documents sonores et audiovisuels, photothèque de sécurité)

2. Rôle national de la Bibliothèque nationale

2.1 Rôle national

La richesse des collections conservées à la Bibliothèque nationale et la nécessité de leur mise en valeur a entraîné la création, de services, animés par des spécialistes, dont l'activité revêt une importance réellement nationale :

- établissement de la Bibliographie nationale
- rôle pilote dans la normalisation des règles de catalogage (c'est un conservateur de la Bibliothèque nationale qui a toujours été chargé de coordonner les travaux au plan national).
- participation à la réalisation de nombreux catalogues collectifs :
 - Périodes 1631-1939
 - Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours (IPPEC)
 - Catalogue collectif des ouvrages étrangers (C.C.O.E.)
 - Bibliographie de la presse française politique et d'information générale (BIPFPIG)
 - Manuscrits à peinture, etc.
- richesse de ses fonds anciens en hébreu, en arabe, en polonais, en hongrois, etc. qui en font le centre le plus important de France dans ces diverses langues.
- service spécialisé dans l'histoire du livre ancien
- atelier spécialisé dans les techniques de restauration
- siège d'un certain nombre d'organismes à caractère national, ou abritant leurs réunions :
 - Association française d'archives sonores.
 - Centre d'histoire et d'analyse des manuscrits modernes.
 - Comité des travaux historiques et scientifiques.

- Comité national de la gravure.
- Comité national du livre illustré.
- Institut de recherche et d'histoire des textes manuscrits
- Société française de géographie
- Société française de numismatique, etc.
- rôle essentiel dans le prêt interbibliothèques, grâce à ses fonds de doubles, à ses fiches et catalogues.
- rattachement du Service des échanges internationaux à la Bibliothèque nationale.

2.2. Collaboration avec les autres bibliothèques

La Bibliothèque nationale coopère étroitement avec toutes les bibliothèques françaises dans un grand nombre de domaines :

2.2.1. Dans le domaine des acquisitions

- la Bibliothèque nationale attribue à des bibliothèques parisiennes ou provinciales des publications (livres et périodiques essentiellement) prélevées sur le dépôt légal.
- les échanges, effectués grâce aux exemplaires du dépôt légal, bénéficient également aux autres bibliothèques françaises.
- une collaboration étroite existe entre la Bibliothèque nationale et les autres bibliothèques pour les préemptions en ventes publiques.
- une collaboration semblable s'est instituée pour le contrôle en douane des documents en instance d'exportation.
- la Bibliothèque nationale représente les bibliothèques à la Commission d'agrément des propositions de datation en paiement de droit de succession.
- dans le domaine des acquisitions africaines et de l'Asie du Sud-Est il s'est créé, en liaison entre la Bibliothèque nationale et les bibliothèques spécialisées concernées, un Comité de coordination des acquisitions et des catalogues collectifs dans le cadre de la Mission de la recherche par ères culturelles.

2.2.2. Maintenance des collections

- l'atelier de restauration de la Bibliothèque nationale restaure et relie, chaque année, des documents précieux appartenant à d'autres bibliothèques en cas d'accidents, tels qu'inondation, moisissures, etc.
- sauvegarde des collections : le rapport présenté par la Commission présidée par M. l'inspecteur général Caillet a proposé l'élaboration d'un plan de sauvegarde de notre patrimoine imprimé contemporain, dont le papier est soumis à un processus d'autodestruction. Les recherches effectuées dans le cadre de ce plan de sauvegarde (procédé de désacidification de masse du papier pour en éliminer le ferment destructeur, étude des encres, etc.) profitent à la Bibliothèque nationale mais également à l'ensemble des bibliothèques françaises.

2.2.3. Communication des documents et information des chercheurs

- le « Répertoire des bibliothèques et organismes de documentation » publié en 1971 et mis à jour depuis, a été entièrement pris en charge par la Bibliothèque nationale.
- le Service d'accueil de la B.N. établit régulièrement le répertoire des « Bibliothèques spécialisées de Paris et de la région parisienne ».
- les « Listes d'usuels » des trois salles des Imprimés (salle des catalogues et de bibliographies, Salle de lecture des Imprimés, Salle de la Réserve) sont envoyées dans les autres bibliothèques.
- l'atelier photographique de la Bibliothèque nationale reproduit chaque année un certain nombre de documents pour d'autres bibliothèques et se charge, à la demande du conservateur intéressé, de la conservation des négatifs. Il reproduit également sous forme de microfiches les catalogues des fonds anciens des bibliothèques françaises.
- la Bibliothèque nationale et les autres bibliothèques se prêtent réciproquement des objets pour leurs expositions. Le Service de

prêt d'ouvrages précieux de la Bibliothèque française prête à des expositions en France ou à l'étranger, en conseillant les établissements prêteurs notamment pour la fixation des valeurs d'assurance.

2.2.4. Formation professionnelle

- le personnel de la Bibliothèque nationale participe activement à la formation professionnelle des conservateurs, des sous-bibliothécaires, des ouvriers et restaurateurs spécialistes, des magasiniers
- notons que les résultats des concours d'entrée et de sortie de l'E.N.S.B. (Ecole nationale supérieure des bibliothèques) mettent en évidence, cette année, la valeur du travail professionnel effectué à la Bibliothèque nationale, et prouvent que cet établissement représente bien toutes les facettes des différentes bibliothèques.

2.3. Activités de recherches et participations aussi bien nationales qu'internationales du personnel scientifique

- l'activité du personnel scientifique de la Bibliothèque nationale, parfois en liaison avec ses activités professionnelles mais souvent en marge, est importante dans le domaine de la recherche quoique en grande partie méconnue. Ses conservateurs, érudits et spécialisés, sont capables de mener à bien des travaux de recherche d'édition de très haut niveau.
- chaque catalogue d'exposition organisée par la Bibliothèque nationale fait le point des études sur un sujet précis.
- les membres du personnel scientifique ont toujours pris une part importante dans les activités aussi bien de l'A.B.F. (Association des bibliothécaires français) que de la F.I.A.B. (Fédération internationale des associations de bibliothécaires).
- la Section de la Bibliothèque nationale de l'A.B.F. a été créée en 1969 par un petit groupe de conservateurs, car elle répondait à un besoin. Depuis plus de dix ans, elle n'a cessé de voir son rôle s'affirmer et son importance croître à côté des autres sections de l'A.B.F. : Bibliothèques publiques, Bibliothèques universitaires, Bibliothèques spécialisées.

3. Rôle international de la Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale occupe une place prééminente parmi les grandes bibliothèques du monde. Elle est l'une des plus riches par l'importance et la variété de ses collections dans tous les domaines.

Elle a acquis une autorité internationale dans différents secteurs spécialisés et abrite les réunions d'un certain nombre d'organismes à caractère international :

- Association internationale de bibliophilie.
- Association internationale des bibliothèques musicales.
- Association internationale d'archives sonores, etc.

Ses spécialistes participent activement à tous les travaux entrepris sur le plan international par la F.I.A.B. (Fédération internationale des associations de bibliothécaires) dont la Bibliothèque nationale est membre. Elle adhère également à LIBER (Ligue des bibliothèques européennes de recherche) et à la F.I.D. (Fédération internationale de documentation).

Les pays francophones se tournent naturellement vers la Bibliothèque nationale pour tous les problèmes concernant les bibliothèques : formation professionnelle, conservation des documents, techniques de reliure, catalogue, etc.

Le nombre des élèves associés étrangers suivant les cours de l'E.N.S.B. (Ecole nationale supérieure des bibliothèques) n'a cessé d'augmenter, de même que le nombre des collègues étrangers venant faire des stages à la Bibliothèque nationale.

4. Besoins de la Bibliothèque nationale

Compte-tenu de l'extrême richesse de ses fonds et de leur infinie variété, les besoins de la Bibliothèque nationale sont importants dans tous les domaines :

4.1. Crédits

4.1.1. Acquisitions

Les crédits exceptionnels accordés pour les enrichissements d'intérêt national ne servent qu'à combler les lacunes importantes de notre patrimoine.

Cependant, quel que soit l'intérêt de la production nationale, elle ne peut suffire aux chercheurs en sciences sociales et humaines qui ont besoin de consulter également les publications majeures parues dans les principaux pays étrangers.

Or la diminution considérable des crédits d'acquisitions courantes, conjuguée à la hausse du prix des livres, a entraîné une réduction importante des acquisitions étrangères (livres et périodiques) au détriment des lecteurs et des services.

Une augmentation substantielle des crédits d'acquisitions courantes de la Bibliothèque nationale est donc urgente. Ces acquisitions devraient se faire en coordination, sur le plan national, avec les autres bibliothèques.

4.1.2. Conservation

Il est indispensable de prévoir :

- une augmentation importante des crédits de la reliure.
- le développement des techniques modernes de reprographie (microfilms, microfiches, reproductions sur papier) dont l'objet est triple :
 - préservation des collections nationales dont la Bibliothèque nationale a la charge d'assurer la conservation.
 - mise à la disposition de nombreuses bibliothèques françaises de ces ressources documentaires souvent uniques.
 - constitution systématique d'archives de sécurité.
- le renforcement de la coopération avec les bibliothèques ayant des fonds anciens.
- la poursuite et l'intensification du plan de sauvegarde des collections de la Bibliothèque nationale qui, quoique important, reste cependant très insuffisant.

4.1.3. Poursuite et modernisation de l'information de la « Bibliographie de la France »

Dans ce domaine, un effort important doit être fait rapidement pour donner à la Bibliothèque nationale les moyens nécessaires :

- création d'un véritable Centre de calcul
- matériel informatique performant
- locaux adaptés.

La constitution d'une vaste base de données bibliographiques nationales, accessible en conversationnel par toutes les bibliothèques, où seront enregistrées les notices de tous les documents entrés par dépôt légal — à commencer par les livres, les périodiques et les publications officielles, dans une première étape — est indispensable et devrait être réalisée dans les meilleurs délais.

Des fichiers d'autorité (collectivités, auteurs personnes physiques, mots matières), accessibles par toutes les bibliothèques, devront être créés parallèlement.

Il importe également, dans l'immédiat, de donner à la Bibliothèque nationale les crédits nécessaires à la poursuite de la publication de la « Bibliographie de la France », sous sa forme actuelle, pendant les années 1982 et 1983 au moins.

4.1.4. Automatisation des Services

Un certain nombre de Services de la Bibliothèque nationale, commerciaux ou non, doivent être automatisés rapidement pour faciliter et rentabiliser leur gestion :

- Dépôt légal
- Services comptables
- Personnel
- Service de vente des catalogues et publications
- Fonds d'estampes sur microfiches, etc.

4.2. Locaux

Les locaux actuels sont vétustes et inadaptés, tant à Paris qu'à l'Annexe de Versailles ou à la Bibliothèque de l' Arsenal. Le manque de place est chronique aussi bien pour l'accroissement des collections dans les magasins que pour installer le personnel décemment. Il est donc nécessaire de prévoir rapidement des extensions et des aménagements, qui ne peuvent se faire qu'en consultant le personnel.

Mais la nécessaire décentralisation des services de la Bibliothèque nationale (les agrandissements dans Paris même étant forcément limités) alourdit considérablement la gestion de cet établissement. Il convient donc de toujours donner à la Bibliothèque nationale les moyens supplémentaires (crédits, matériel, personnel, etc.) indispensables au bon fonctionnement de ses annexes en province. Enfin, il faudrait remédier au manque d'entretien notoire des locaux actuels.

4.3. Personnel

4.3.1. Insuffisance des effectifs

Le personnel quantitativement nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services est tout à fait insuffisant.

La pyramide des emplois doit être revue (catégorie A, B, C et D) pour une meilleure répartition des tâches.

Des postes de techniciens spécialisés doivent être créés pour permettre à la Bibliothèque nationale de continuer à remplir pleinement et efficacement son rôle :

- dans le domaine informatique (ingénieur informaticien, programmeur, pupitreur, etc.)
- dans le domaine audiovisuel (techniciens « son » et « image ») etc.

4.3.2. Insuffisance de la formation permanente

La formation permanente est insuffisante, ou même inexistante :

- manque d'information sur les stages existants.
- critères de choix pour accorder ou refuser un stage.

4.3.3. Nécessité de diffuser l'information

A tous les niveaux, il importe de rendre possible une diffusion large et objective de l'information

4.4. Structure administrative

Il conviendrait de :

- rendre au Comité des responsables de Départements son rôle de conseil du Chef d'Établissement.
- permettre au Comité technique paritaire d'établissement de remplir sa fonction en le consultant sur toute les questions de sa compétence.
- réviser le décret du 19 novembre 1977 relatif à l'organisation et au régime financier de la Bibliothèque nationale, en y associant étroitement le personnel.
- mettre à l'étude l'organisation générale de la Bibliothèque nationale en liaison avec les deux Comités précités.

5. Définition de la place et du rôle de la Bibliothèque nationale par rapport au service central souhaité

Les pays étrangers nous envient la Direction des bibliothèques et de la lecture publique que la France a créée en 1945, et supprimée en juillet 1975. Des services centraux se mettent en place actuellement à l'étranger.

Le rôle et la place de la Bibliothèque nationale face au Service central dont nous souhaitons de nouveau la création devront, dans les meilleurs délais, être étudiés et définis avec précision de manière à conserver à l'établissement son autonomie nécessaire tout en assurant la collaboration indispensable avec les autres bibliothèques.